Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR23.20PR

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 480'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 400'000.-, pour la réalisation et l'achat d'installations sportives de quartier et le rapport sur le postulat du 12 décembre 2019 de Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff « Pumptrack »

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers.

La commission a siégé le 7 septembre 2023.

Elle était composée de Mesdames Natacha RIBEAUD EDDAHBI et Patricia VALCESCHINI ainsi que de Messieurs Lionel BILLAUD, Jean-François CAND, Jean-David CHAPUIS, Basile DE RAEMY, Olivier DI PRINZIO et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Messieurs François ARMADA, Municipal et Greg PERRENOUD, Chef de service. Nous les remercions pour la qualité de leur présentation et les nombreuses réponses qu'ils ont pu apporter à la commission.

Ce préavis concerne une demande de crédit d'investissements pour financer trois objets distincts tous en lien avec le sport et l'activité physique dans les quartiers d'Yverdon. Ce sont des installations accessibles gratuitement à tous qui visent également à renforcer le lien social et s'intègrent dans l'esprit du projet « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois » (préavis PR22.02).

La première partie du crédit concerne le projet **Balade ActYv**, un parcours au bord du lac dans l'esprit de l'ancien parcours VITA que nous avions au bord du lac. La deuxième partie du crédit concerne le **terrain de sport de la Villette**, avec réfection de la surface et construction d'un petit mur de grimpe. La troisième partie concerne des **infrastructures sportives itinérantes** qui pourront être déplacées par période à différents endroits de notre Ville, à savoir un pumptrack et un floorball.

Projet Balade ActY

La commission a apprécié l'idée que les différents itinéraires proposés à la population seront animés plusieurs fois par année avec différentes activités, de crainte que ce parcours soit finalement boudé par la banalisation des activités initiales. De même, il est à relever le fait que ces infrastructures sont tout en bois, que certaines sont spécifiquement accessibles aux personnes à mobilité réduite, et ce sans oublier les QR code qui permettront d'intégrer des exercices particuliers (avec la version mobile) et viseront aussi à lutter contre la monotonie. Il s'agit d'un premier projet de ce type, d'autres parcours sont à venir également en Ville.

Terrain de sport de la Villette

La commission a apprécié la « roue des activités » afin d'encourager le corps enseignant et les élèves à varier les jeux et à les rendre plus inclusifs, étant précisé qu'à terme il est envisagé d'étendre cette « roue des activités » en dehors des heures scolaires pour toucher un public plus large... En effet, ce type de terrain est régulièrement monopolisé pour une unique activité sportive, tel que le football.

La question d'installer un fitness en plein air s'est également posée ; il est en effet prévu d'installer un street workout pour diversifier les usages et répondre aux besoins exprimés, étant précisé que ce type d'infrastructure ne peut pas être installé n'importe où (ex : lieux de trop fort passage), car ne serait pas utilisé.

Infrastructures sportives itinérantes

L'idée des infrastructures mobiles est, d'une part, d'encourager le mouvement dans toute la Ville et pas uniquement aux rives du lac, et d'aller chercher les personnes qui bougent le moins, et, d'autre part, de voir ce qui fonctionne et dans quel quartier avant de, cas échant, investir dans des infrastructures plus pérennes. Un calendrier du tournus de ces infrastructures sera accessible en ligne facilitant ainsi l'information de la population. Ces infrastructures ne sont malheureusement pas adaptées pour les personnes à mobilité réduite, mais d'autres projets à travers la Ville seront spécifiquement développés dans ce sens, l'idée étant qu'il y ait des structures accessibles à tout un chacun.

La commission a émis quelques doutes sur la durée d'amortissement de 10 ans, espérant qu'elle ne soit pas trop optimiste sur du matériel démontable sur lequel on manque un peu de recul, mais est d'avis que le risque est limité, d'autant plus qu'il est réparti sur plusieurs types de matériel. De même la question s'est posée de la manutention de ces infrastructures qui sera réalisée par le Service des sports ; celle-ci ne semble pas représenter une charge trop importante et sera couverte par le budget courant.

Un commissaire a suggéré au Service des sports de se pencher sur l'opportunité d'installer du matériel de fitness en plein air, plus accessible aux gens moins sportifs que les street workout.

De manière globale, le fait d'avoir du matériel déplaçable de quartier en quartier et relativement flexible semble intéressant car ça permet vraiment d'essayer de nouvelles choses et répondre rapidement à des demandes spécifiques dans certains quartiers.

Conclusions:

La commission a été enthousiasmée par la présentation qui a été faite par la délégation municipale et est convaincue par ce préavis qui vise à encourager le sport et l'activité physique à Yverdon avec un crédit assez raisonnable.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Ruben RAMCHURN

Yverdon-les-Bains, le 20 novembre 2023